

SEANCE DU 07 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Patricia ALMENDRA, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Marc BALAT, Bernard MAGES (pouvoir à Mme CECCARELLI), Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 03 juin 2024.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 03 mai 2024 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des présents, abstention de M. DÉTRÉ qui était absent.

II-Point sur la Boulangerie :

L'étude de sols a été réalisée les 6 et 7 juin.

La commune sollicite les financements du Fonds vert et du FEDER (Europe).

Le Fonds friches s'avère moins intéressant pour ce projet.

Le crédit agricole propose de nous accompagner avec un prêt à moyen terme de 440 000 € au taux de 4% sur 20 ans.

III-Subventions aux associations :

La coopérative scolaire demande une subvention de 1 000 € pour une classe découverte de la voile sur 5 jours. Abstention de Mmes PHILIPPE et PALOBART, le conseil municipal vote à la majorité pour cette subvention.

L'école demande un financement de 350 € pour un projet de prévention et sécurité routière, abstention de Mmes PHILIPPE et CECCARELLI, la majorité du conseil municipal vote cette aide. Une subvention de 3 000 € est accordée au comité des fêtes à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 20 juin 2024.

IV-Questions diverses :

-Les jurys régional et départemental des villes et villages fleuris sont passés cette semaine. La commune a accordé la priorité aux plantations annuelles.

-Laguépie a été retenue pour le classement en zone « France ruralités revitalisation ».

-Deux maîtres-nageurs, dont un logé chez Mme Cuvelier, ont été recrutés pour la surveillance de la baignade estivale.

Nous pourrons aussi compter sur la présence de 2 gendarmes réservistes sur la commune.

Séance levée à 20 heures 42.